



TARIFS* GESTION LIBRE

Hébergement sur la base d'un minimum de 50 places (=1 bâtiment) puis par tranche supplémentaire de 25 places (=0,5 bâtiment).

Il n'y a pas de réservation possible à la personne.

du 1 ^{er} avril au 30 oct.	du 1 ^{er} nov. au 30 mars
--	---------------------------------------

Hébergement seul sans option

Mini. 1 bâtiment de 50 places	900,00 €	1025,00 €	/nuitée
Tranche de 25 places supplémentaires	+450,00 €	+512,50 €	/nuitée

Hébergement + Chauffage, hors ménage et hors linge de lit

Mini. 1 bâtiment de 50 places	975,00 €	1125,00 €	/nuitée
Tranche de 25 places supplémentaires	+487,50 €	+562,50 €	/nuitée

Hébergement + Ménage des bâtiments de couchage, hors chauffage et hors linge de lit

Mini. 1 bâtiment de 50 places	1000,00 €	1175,00 €	/nuitée
Tranche de 25 places supplémentaires	+500,00 €	+587,50 €	/nuitée

Hébergement + Ménage des bâtiments de couchage + Chauffage, hors linge de lit

Mini. 1 bâtiment de 50 places	1075,00 €	1275,00 €	/nuitée
Tranche de 25 places supplémentaires	+537,50 €	+637,50 €	/nuitée

Infrastructures de restauration

Mise à disposition de la cuisine et de ses équipements, de la salle de restauration et de la vaisselle	+375,00 €	/jour
---	-----------	-------

(la mise à disposition des infrastructures de restauration se fait sur la base de 24 heures comprenant la préparation de 3 repas quotidiens (petit-déj. + déj. + dîner)

OPTIONS

Linge de lit	8,00 €	/kit
Ménage du bâtiment principal (salle de restaurant, sanitaires, <u>hors cuisine</u>)	100,00 €	forfait
Ménage des espaces partagés (salle de soirée, salles polyvalentes)	100,00 €	forfait
Ménage des blocs sanitaires et douches des bâtiments de couchage	50,00 €	/bloc
Sono et éclairage soirée	100,00 €	/soirée

REMISES & GRATUITES

A partir de 200 places ouvertes et facturées : -7% de remise

A partir de 300 places ouvertes et facturées : -10% de remise

A partir de 400 places ouvertes et facturées : -12% de remise

A partir de 500 places ouvertes et facturées : -15% de remise

AUTRES TARIFICATIONS

Facturation minimum

Pour tout accueil de groupe, nous appliquons une facturation minimum, comme détaillé ci-après :

- Pour un accueil de 24 heures en semaine (du lundi au jeudi) : minimum 1500€/jour
- Pour un accueil week-end de 2 jours (vendredi et/ou samedi et/ou dimanche) : minimum 3000€/week-end
- Pour un accueil week-ends de 3 jours (samedi et/ou dimanche + lundi ou vendredi) : minimum 3500€/week-end de 3 jours
- Pour un accueil les week-ends de pont (4 jours) : minimum de 5000,00€/pont de 4 jours

Ecart entre les effectifs prévisionnels et définitifs. Facturation

La facturation est basée sur les effectifs définitifs reçus à **J-15**.

Une marge à la baisse de 15% est tolérée entre les effectifs prévisionnels indiqués dans le devis initial validé et les effectifs ajustés à **M-2** du séjour.

Une marge à la baisse de 5% est de nouveau tolérée entre les effectifs ajustés à **M-2** du séjour et les effectifs définitifs à **J-15**.

- Si le client ne communique pas ses effectifs : la facturation est établie sur la base du devis validé (100% du montant total TTC)
- Si le client ne communique pas à **M-2** : seule une marge à la baisse de 10% est tolérée sur la base du devis initial validé.
- Si le client communique ses effectifs ajustés à **M-2** mais ne communique pas d'effectifs définitifs à **J-15** : la facturation est établie sur la base des effectifs à **M-2**.

Dans le cas où l'effectif accueilli serait inférieur à l'effectif définitif communiqué à **J-15**, il n'y aura aucun remboursement et la totalité de la facture sera due.

Dans le cas d'effectifs plus importants, le vendeur se réserve le droit ne pas accueillir les participants supplémentaires (en cas de problème de capacité notamment). Cependant, tout sera mis en œuvre pour que l'accueil soit possible. Les participants supplémentaires seront facturés.

Remises en état / détériorations

Lorsque des désordres sont constatés, ils peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Cette facturation comprend une indemnité forfaitaire, ainsi que, dans le cas où des travaux plus importants sont requis, un devis de remise en état. L'ensemble est facturé au client (indemnité forfaitaire + devis)

- | | |
|--|---|
| → Détérioration informations (N° de porte, fléchage, affichage, etc.) | 25€ /article |
| → Petits matériels détériorés (articles de ménage, articles de sport, etc.) | 25€ /article |
| → Petit mobilier détérioré (miroir, cadre d'affichage, dévidoir toilettes, etc.) | 50€ + devis |
| → Gros mobilier détérioré (chaises, lits, tables, lavabos, etc.) | 100€ + devis |
| → Inscriptions sur les biens immobiliers | 50€ + devis |
| → Rideau détérioré | 50€ + devis |
| → Détérioration des portes | 100€ + devis |
| → Détérioration des murs/plafonds | 100€ + devis |
| → Vitres cassées | 100€ + devis |
| → Evacuation bouchée (toilettes/douches/lavabos) | 100€ + devis |
| → Linge de lit détérioré ou anormalement sali | 25€ /article |
| → Salissures anormales | 25€ x nb.occupants/chambre ou 100€ /toilette ou /douche |
- Le déclenchement volontaire des alarmes incendie pourra être facturé (250 € /alerte).
- S'il est constaté que des couettes, matelas et oreillers sont utilisés sans leur protection ou que des couvertures ont été utilisées à l'extérieur, leur nettoyage sera facturé 25€/pièce à laver.

**(tous les tarifs présentés s'entendent ttc)*